



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

JANVIER 2021

BULLETIN MUNICIPAL
D'INFORMATION N°2

Partageons
VILLEGOUGE



Conseils Municipaux

Mairie

Ecoles

Environnement

Etat civil

Voirie

Associations

Sport

Vie Locale

Informations

VIE MUNICIPALE..... p. 04

Comptes-rendus du Conseil Municipal :

- Réunion du 24 septembre
- Réunion du 10 décembre

TRAVAUX DES COMMISSIONS..... p. 17

Du côté de la vie locale

Du côté des écoles

Du côté du développement durable

Du côté de la voirie

Du côté des bâtiments

Du côté du sport

Commission sanitaire / COVID 19

Côté festivités et cérémonies

Côté patrimoine et cimetière

Quelques rappels.. Mairie

VIE DES ASSOCIATIONS p. 25

Les Canailles

Villegouge Bouge

Le Tennis Club Intercommunal du Fronsadais

La poussinière

Club de Football E.S.F.F

Le théâtre Pierre Latour Du Moulin

Le Fusil Villegougeois

Comité des fêtes

Ecole de Musique de Galgon

Association « Danse à deux en Fronsadais »

Association « Ronde des Vignobles en Fronsadais »

Association « le fil à la main »

VILLEGOUGE DANS LA PRESSE p. 27

INFORMATIONS DIVERSES p. 28

Recensement militaire

Inscriptions sur les listes électorales

Inscriptions scolaires

Etat Civil année 2020

APPEL AUX ADMINISTRES p. 30

DU COTE DE LA CDC..... p. 31



Conçu et réalisé par la Mairie de Villegouge

Directeur de la publication :

Guillaume VALEIX

Responsable de la communication :

Bahija KHATTABI

En collaboration avec Alicia GRILLET



Madame, Monsieur, Chers Villegougeois

En ce début d'année 2021, le Conseil municipal de Villegouge se joint à moi pour vous souhaiter une très belle année à venir, ainsi que nos meilleurs vœux de santé, de réussite dans vos projets personnels, professionnels, et le souhait d'un renouvellement des relations humaines que nous tissons les uns envers les autres dans notre belle commune, au vu de l'année difficile que nous venons de traverser.

L'année 2020 aura été une année particulière pour tous les villegougeois au niveau communal, national, mais aussi mondial.

Communal par la confiance que vous nous avez accordée, ayant permis l'élection d'un nouveau Conseil municipal, dont je félicite l'action et le dévouement au service de notre commune et de ses administrés. National, car il est impossible d'oublier les attentats visant à déstabiliser les fondements de notre république, et à nous faire douter des liens et des connections qui nous lient et qui permettent de faire exister à tous niveaux, le vivre-ensemble dont nous avons besoin.

Et enfin mondial, car il serait difficile de ne pas évoquer la crise sanitaire qui, à l'heure où j'écris ces lignes, impacte toujours notre quotidien.

Nous sommes tous touchés par cette catastrophe sanitaire, avec des répercussions aussi nombreuses que les secteurs impactés.

Je pense en priorité aux liens familiaux, aux personnes dépendantes dont les visites n'ont pu qu'être restreintes. Je pense aux étudiants, ne pouvant exercer leurs cursus dans de bonnes conditions, se questionnant sur la valeur de leurs diplômes, partiels, et surtout privés de liens sociaux dans leur dernière période d'insouciance.

Il est impossible également de ne pas penser à la crise économique se faisant déjà ressentir dans différents secteurs d'activités, viticulture, tourisme, BTP, culture, restauration, commerce...etc.

Mais il faut essayer d'être positif et se dire qu'après la pluie, vient le beau temps (et peut-être aussi les vaccins !). La vie ne doit pas s'arrêter, de nouvelles méthodes comme le télétravail doivent aussi nous amener à réfléchir à de nouveaux projets comme un espace de coworking par exemple, car bien évidemment, le futur doit continuer à se construire. Les différentes actions bénévoles ont aussi permis de constater qu'une vraie solidarité existe dans notre village et je ne cesserai jamais de soutenir ce lien dont nous ne pouvons-nous passer pour faire vivre notre commune.

Pour cela, le Conseil municipal et moi-même avons hâte de pouvoir développer entièrement nos projets, de voir le résultat de l'aménagement d'une autre partie de l'agglomération, route des Mésanges.

Hâte que nous ouvrons le futur square dont les travaux ont actuellement débuté, que nous soyons future commune ambassadrice du Sitcom avec l'opération « zéro déchets », que nous puissions accueillir une résidence artistique avec la communauté de commune, organiser des réunions publiques d'information et de concertation, afin de choisir ensemble le futur de Villegouge.

Car j'insiste, ces projets et bien d'autres sont le fruit du travail de notre Conseil municipal, mais aussi celui de la volonté des Villegougeois, dont la concertation et l'écoute restent les véritables clés, pour nous ouvrir les portes d'une cohabitation sereine et constructive pour l'avenir de Villegouge.

J'adresse aussi mes chaleureux vœux à l'ensemble du personnel communal pour leur efficacité, leur adaptation, et leur sens du service public. Je remercie également les personnes œuvrant tous les jours pour notre commune de près ou de loin, les associations bien évidemment, de plus en plus nombreuses, mais hélas silencieuses, ainsi qu'à tous les élus anciens et présents pour leur travail accompli.

Je vous souhaite à tous, une très belle année 2021.

REUNION DU 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre du mois de septembre à 18 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Villegouge sous la présidence de Monsieur Guillaume VALEIX, Maire.

Tous les conseillers en exercice sont présents sauf :

- ♦ Mr Jean BOULIN ayant donné pouvoir à Mr Guillaume VALEIX
- ♦ Mr Jean-Robin BOIS-HTUIN ayant donné pouvoir à Mme Gwénaëlle GARNIER
- ♦ Mr Yannick SURAUTL ayant donné pouvoir à Mr Raymond COUQUIAUD

Secrétaire de séance : Madame Delphine NONCLE désignée à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

Adoption du procès-verbal.

1. choix du maître d'œuvre pour le lancement d'étude de la CAB2-PHASE 3—Route des Mésanges
2. Création d'un poste d'ATSEM à temps non-complet
3. Délibération de principe pour le recrutement de personnel contractuel

1—Choix du maître d'œuvre pour le lancement d'étude de la CAB 2—PHASE3—Route des Mésanges

Monsieur le Maire fait un rappel de la Convention d'Aménagement de Bourg subventionnée par le Département de la Gironde ainsi que du futur calendrier des phases de travaux.

Cette convention permet de soutenir les communes rurales de moins de 10 000 habitants dans le développement de leur territoire et des espaces publics. Elle sécurise le centre Bourg en matière d'accès piétons et PMR (personnes à mobilité réduite) mais aussi en limitant la vitesse à 30 km/h et l'installation de ralentisseurs en plus de la réfection voirie et l'enfouissement des lignes.

La route des Mésanges (2021)
La route du petit bois (2022)

Messieurs Jacques MARIEN & Raymond COUQUIAUD font état de la commission d'ouverture des plis réunie le 21 septembre pour analyser les propositions.

Une consultation a été lancée auprès de 4 entreprises, en ce qui concerne la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'aménagement et de sécurisation du Centre Bourg, suivant la fiche action N°6 (route des Mésanges, RD 128) de l'étude de la CAB 2.

Le règlement de la consultation a été adressé, le 2 septembre, aux entreprises Bercat, Servicad, Atelier Rouge Bordeaux et Fred Bonnet. La réception des offres était fixée au 18 septembre à 12 heures.

Il est rappelé au conseil les critères de sélection des candidats (35% pour les honoraires, 55% pour les moyens humains, compétences, planification et expérience, 10% pour le compte rendu de visite sur le site) et présenté le tableau du classement établi par la commission d'ouverture des plis :

Candidats	Evaluation
Bercat (de Talence)	n'a pas souhaité répondre car sont déjà trop chargés
Servicad Ingénieurs Conseils (de Blanquefort)	évaluation : 87 points sur 100
Atelier Rouge Bordeaux (de Libourne)	souhaitait plutôt répondre avec une autre entreprise
Fred Bonnet (de Floirac)	Evaluation : 61 points sur 100

Au vu des évaluations et après discussion, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer le marché à SERVICAD Ingénieurs Conseils. Le montant estimé de cette étude a été prévu dans le budget 2020 au compte 2031.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité retient l'offre de la SARL SERVICAD Ingénieurs Conseils, qui propose un taux d'honoraires de 4.63% du coût HT des futurs travaux de voirie, pour la mission de Maîtrise d'œuvre de cette phase 3 de la CAB 2. Le conseil municipal charge Monsieur le Maire, de signer tous documents administratifs, techniques, financiers et juridiques nécessaires à la réalisation de ce projet.

2—Création d'un poste d'ATSEM à temps non-complet

Vue la demande de Madame Laëtitia MAUPEU, Adjoint technique principal de 2ème classe, d'accéder au grade d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2ème classe (ATSEM).

Considérant que les dossiers d'intégration directe ne nécessitent plus l'avis préalable de la commission administrative paritaire depuis le 1er janvier 2020, conformément aux évolutions réglementaires, résultat de la parution de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique,

Sachant que cet agent remplit les conditions pour accéder à ce grade,

Monsieur le Maire propose la création d'un emploi d'Agent Territorial Spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles d'une durée hebdomadaire de 30 heures, affecté à l'école maternelle de VILLEGOUGE à compter du 1er décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide la création d'un poste d'ATSEM principal de 2ème classe à partir du 1er décembre 2020.

3—Délibération de principe pour le recrutement de personnel contractuel

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires et d'agents contractuels momentanément indisponibles, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à recruter en cas de besoin du personnel occasionnel, ou de remplacement, en cas de maladie ou d'accident des agents, et/ou pour faire face ponctuellement à un besoin de surcroît de travail dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984.

L'agent contractuel sera recruté à temps complet ou incomplet, la rémunération sera fixée sur l'indice de base correspondant à la nature des fonctions à exercer et les profils requis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne délégation de pouvoir à Monsieur le Maire pour le recrutement de personnel occasionnel.

Informations diverses :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

Qu'une assemblée générale de la Communauté des Communes du Fronsadais a eu lieu ce jeudi 24/09/2020 :

- ♦ Il y avait entre autre à l'ordre du jour, la convention de revente des masques à adopter. La présidente propose de refacturer aux communes le coût des masques auxquels aura été préalablement soustraite la subvention du Département (1286 masques lavables pour un montant de 1970 euros)
- ♦ Le rapport d'activité de la Communauté de Communes du Fronsadais est à disposition en mairie à tous les administrés ou conseillers souhaitant le consulter.

Concernant la location des salles communales en période de pandémie, Villegouge a convenu de maintenir cette possibilité pour les associations de la commune, dans le respect du protocole sanitaire. Cette décision est soumise à modification si les consignes préfectorales et gouvernementales évoluent.

Qu'une commission scolaire, en concertation avec l'APE (association des parents d'élèves), prévoit de se réunir pour élaborer les menus de la cantine.

Qu'une réunion s'est tenue le 2 septembre au sujet de la sécurité des équidés à Villegouge avec l'ensemble des propriétaires équestres de Villegouge.

Madame Delphine NONCLE rappelle qu'un grand nombre de régions françaises sont frappées depuis plusieurs mois par des attaques et des mutilations visant principalement les équidés.

Les propriétaires d'équidés présents ont fait part de leur inquiétude légitime à propos de la sécurité de leurs animaux stationnés sur la commune et dans les communes alentours.

Plusieurs suggestions ont été évoquées dans le but d'accroître la vigilance autour des lieux de stationnement d'équidés sur la commune, notamment une collaboration avec la gendarmerie de Villegouge.

Compte tenu de la reprise de la crise sanitaire liée à la covid 19, Mr le Maire informe qu'un état des masques disponibles en mairie a été effectué et conformément aux annonces de la préfète le plan canicule a été réactivé avec un recensement plus actuel. Après avoir préalablement échangé sur ce sujet avec Mme Gwenaëlle GARNIER, Monsieur le maire propose à Mme GARNIER l'organisation d'une commission temporaire sanitaire en se rapprochant de la commission aide et action sociale et vie locale.

Monsieur Raymond COUQUIAUD fait un point sur les travaux réalisés ces dernières semaines ; il fait état de :

6

- ◆ La réfection de la couche de roulement sur la Route de Camelot à l'intersection avec la RD 138,
- ◆ La récupération et le stockage du rabotage au dépôt communal qui servira à l'entretien des chemins ruraux
- ◆ Chanfrein en béton bitumineux et reprofilage avec le rabotage aux entrées des riverains
- ◆ Trottoirs de petit ouvrage de la RD 246 au droit du tennis en béton bitumineux
- ◆ Reprofilage des accotements avec le rabotage stocké
- ◆ Mise en place de 2 grilles concaves de 400 sur la RD 138 pour évacuer les eaux pluviales de la chaussée.

Tout ceci gracieusement offert en accord avec tous les partis.

Monsieur le Maire tient également à signaler la vitesse excessive des voitures en entrées d'agglomérations, Route principale direction Galgon ainsi que Route des mésanges direction Périssac ayant occasionné récemment la sortie de route d'une voiture sur plus de 3 m de distance, celle-ci ayant atterri dans le jardin d'une maison des lotissements. Il a été évoqué la nécessité d'ajouter un miroir de signalisation au carrefour entre la D138 et la D246 au centre-bourg.

Enfin nous avons quelques retours concernant l'annonce du bulletin sur la recherche de personnes intéressées par les échanges de services partagés, (cours de langue, baby-sitting) et les jardins partagés.

Monsieur le Maire clôt la séance du conseil municipal à 19h20.

REUNION DU 10 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le dix décembre à 19 heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Villegouge sous la présidence de Monsieur Guillaume VALEIX, Maire.

Tous les conseillers en exercice sont présents sauf :

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur BOIS-HUTIN Jean-Robin ayant donné pouvoir à Madame GARNIER Gwenaëlle.

Secrétaire de séance : Monsieur BOULIN Jean désigné à l'unanimité.

Le procès-verbal du 24 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

1. CAB 2 – Phase 3 – Conventions et devis de travaux pour l'effacement des réseaux électriques et de télécommunication d'orange
 - 1.1 Travaux d'effacement des réseaux électriques et de télécommunication par le SDEEG
 - 1.2 Travaux d'effacement du réseau de communication par orange
 - 1.3 SDEEG – Demande d'aide financière au titre de 20 % de l'éclairage public de la Route des Acacias
 2. Demande DETR 2021 pour l'aménagement du Centre Bourg
 3. Demande FDAEC pour l'aménagement de la Route des Mésanges
 4. Autorisations de dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2021
 5. Indemnités du Maire
 6. Création d'un poste d'adjoint technique territorial
 7. Création d'un poste d'adjoint technique territorial
 8. Suppression du poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe
 9. Mise en agglomération de la RD 138^{E2} au lieu-dit Hénault
 10. Achat d'une tondeuse
 11. Aménagement du square au Centre Bourg
 12. Mise à jour de la signalétique de Villegouge
 13. Décision modificative n°2
 14. Rétrocession de la voirie du Lotissement le Clos des Mésanges
 15. Autorisation de signature de la convention de revente des masques de la CDC du Fonsadais
- Fusion du Syndicat mixte d'aménagement de la Saye et du Syndicat Mixte du Bassin versant du Lary

1 – CAB 2 – Phase 3 – Conventions et devis de travaux pour l'effacement des réseaux électriques et de télécommunication d'orange

Monsieur MARIEN rappelle que le 21 février 2019, le conseil municipal a voté et autorisé le Maire à signer la convention avec le département de la Gironde relative au tableau de calage et de programmation sur 4 années en ce qui concerne les fiches actions des travaux à réaliser dans le cadre de la Convention d'Aménagement de Bourg N°2.

Dans ce tableau, pour 2021, le programme de travaux concerne la route des Mésanges (RD 128) incluant notamment l'effacement de tous les réseaux secs (électricité, téléphone, éclairage public).

Dans sa délibération du 23 janvier 2013 et reconduite le 17 décembre 2019, le conseil municipal a décidé d'adhérer en direct au SDEEG pour tous ces travaux électriques BT et éclairage public. Le SDEEG réalisera donc les travaux d'effacement des réseaux électriques BT et d'éclairage public et pourra également, en accord avec ORANGE préparer le passage du réseau Télécom.

Mr le Maire ajoute que tous les riverains de la route des Mésanges ont été consultés afin d'adapter au cas par cas les travaux d'enfouissement de lignes sur leurs parties privées (tranchées pour raccorder leurs maisons). Les retours ont été favorables pour l'ensemble des foyers.

1.1 Travaux d'effacement des réseaux électriques et de télécommunication par le SDEEG

Dans le cadre du programme FACE du SDEEG, une demande a été présentée le 31 août 2020, pour la prise en charge de l'effacement du réseau électrique, de la route des Mésanges, inscrite dans le tableau de programmation de la CAB2. Ces travaux devraient être subventionnés à 100%.

En application de la loi 85-704 du 12 juillet 1985 et afin de faciliter la coordination du chantier, le SDEEG peut également être désigné Maître d'ouvrage des opérations de génie civil Télécom, réalisées concomitamment avec les travaux effectués sur le réseau de distribution publique d'électricité relevant de la maîtrise d'ouvrage du SDEEG.

Monsieur le Maire présente le devis estimatif du SDEEG pour ces travaux de génie civil concernant l'effacement du réseau Télécom, hors câblage :

27 479.96 € HT (plus 1 923,60 € de frais) soit 34 900 € TTC pour la route des Mésanges.
Les crédits seront prévus au compte 2041582 dans le budget primitif 2021.

Il est demandé au conseil d'autoriser, Monsieur le Maire à signer la convention établie et relative à la Maîtrise d'ouvrage temporaire des réseaux pour cette portion de route.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à lancer ces travaux d'effacement des réseaux auprès du SDEEG pour un montant de 34 900 € TTC et à signer le devis et la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour l'opération d'effacement des réseaux de télécommunications.

1.2 Travaux d'effacement du réseau de communication par Orange

Les travaux de génie civil seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage par le SDEEG. Le câblage reste sous la maîtrise d'œuvre d'ORANGE.

Monsieur le Maire présente le devis estimatif remis par ORANGE pour ces travaux de câblage du réseau Télécom :

968,44 € HT pour la route des Mésange, ORANGE prenant à sa charge 87,6% des travaux de génie civil dans le cas d'un « appui commun » c'est-à-dire de la mise en souterrain des ouvrages électriques et de communications électroniques simultanés. Il n'y a pas de TVA sur cette prestation.

Les crédits seront prévus au compte 21538 du budget primitif 2021.

8

Il est demandé au conseil, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'ORANGE établis sur supports communs avec les réseaux de distribution publics aériens d'électricité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à lancer ces travaux d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques d'ORANGE pour un montant de 968,44 € HT et à signer le devis et la convention Orange référencée n° 54-20-127475/ AS-2013070.

1.3 SDEEG – Demande d'aide financière au titre de 20 % de l'éclairage public de la Route des Acacias

Dans le cadre de la Convention d'Aménagement de Bourg N°2, phase 3, il est proposé au conseil municipal d'équiper la route des Mésanges de 11 lampadaires nouvelle génération à LED. Ce nouveau réseau d'éclairage sera enterré.

Monsieur le Maire, présente le devis établi par le Syndicat d'Energie Electrique de la Gironde d'un montant global de 26 346.36 € HT (plus 1 844.25 € de frais). La TVA est payée en direct par le SDEEG.

En raison de notre rattachement en direct au SDEEG, il est possible de demander une aide financière au titre de l'éclairage public. Le montant de cette aide est de 20% du coût HT des travaux, soit 5 269.27 €.

Il restera à la charge de la commune la somme de 21 077.09 € plus les frais de gestion d'un montant de 1 844.25 €.

Le montant de cette dépense sera inscrit au budget primitif 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité charge Monsieur le Maire de faire cette demande d'aide financière au titre du 20% de l'éclairage public et donne son accord au SDEEG pour réaliser ces travaux en début 2021.

2 – Demande DETR pour l'aménagement du Centre Bourg

Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2021 en ce qui concerne :

- La troisième tranche des travaux d'aménagement et de sécurisation de la CAB 2 (fiches actions n° 6) concernant la RD 128, route des Mésanges,
- Le mobilier urbain (éclairage de la route des Mésanges et signalétique verticale)

Dans le cadre des aménagements de bourg, ayant pour objet d'améliorer la sécurité routière et la circulation des piétons les travaux d'aménagement des voiries sont éligibles dans la limite de 25% du montant de la dépense, le mobilier urbain est éligible à 100%. Le montant total éligible pourrait être financé à hauteur de 30%, au titre de la DETR 2021.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour présenter ce dossier et solliciter cette subvention au titre de la DETR 2021.

3 – Demande FDAEC pour l'aménagement de la Route des Mésanges

Monsieur le Maire présente les modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) décidées par le Conseil Départemental et propose au conseil, de présenter au titre du FDAEC pour 2021, le projet d'aménagement de l'éclairage public de la route des Mésanges.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de faire ce programme de travaux, d'un montant de 27 653 € HT et charge Monsieur le Maire de solliciter la subvention du Conseil Départemental au titre du FDAEC 2021.

4 – Autorisations de dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2021

Monsieur le Maire rappelle au conseil que préalablement au vote du Budget primitif 2021, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement de début 2021 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, il est proposé au conseil, conformément à l'article L1612-1 du Code des Collectivités Territoriales, d'autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à régler dans ces conditions, les dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif 2021.

5 – Indemnités du Maire

En application de l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, à compter du 1^{er} janvier 2016, dans les communes de 1000 habitants et plus, les indemnités du Maire sont fixées à titre automatique au taux plafond.

Toutefois, à la demande du Maire et par délibération, celui-ci peut demander à bénéficier d'une indemnité à taux inférieur pour éviter ce surcoût de charge sociale pour la commune.

L'indemnité du Maire pour une population comprise entre 1000 et 3499 habitants est au maximum de 51,6 % de l'indice brut 1027.

Aussi, pour éviter un surcoût de charge pour la commune d'environ 11000 € par an, le Maire propose au conseil de fixer son indemnité brute mensuelle à seulement 44,06 % de l'indice 1027 à partir du 1^{er} janvier 2021 de façon à se situer juste en dessous des 50 % du plafond de la Sécurité Sociale et ainsi utiliser cette somme au profit de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, fixe l'indemnité du Maire à 44,06 % de l'indice 1027 à partir du 1^{er} janvier 2021.

6 – Création d'un poste d'adjoint technique

Aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment les articles 3.2 et 3.3-2°, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif d'emploi à temps complet et temps non-complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
Vu notamment l'article 34 de la loi n°84-53 précitée ;

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent d'Adjoint territorial dans le service technique (espaces verts, bâtiment, voirie) à compter du 1^{er} février 2021.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi permanent d'Adjoint technique territorial de catégorie C à temps complet à partir du 1^{er} février 2021.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'adopter la proposition du Maire, de modifier le tableau des emplois et d'inscrire au Budget les crédits correspondants.

7 – Création d'un poste d'adjoint technique

Aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment les articles 3.2 et 3.3-2°, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non-complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
Vu notamment l'article 34 de la loi n°84-53 précitée ;

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent d'Adjoint territorial dans le service scolaire, périscolaire et entretien des locaux à compter du 1^{er} février 2021.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi permanent d'Adjoint technique territorial de catégorie C à temps complet à partir du 1^{er} février 2021.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'adopter la proposition du Maire, de modifier le tableau des emplois et d'inscrire au Budget les crédits correspondants.

8 – Suppression du poste d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire rappelle que, suite à la délibération du 24 septembre 2020 pour la création du poste d'ATSEM à partir du 1^{er} décembre 2020, Madame Laëtitia MAUPEU a été nommée par voie d'intégration directe au grade d'Agent territorial spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles.

Par conséquent, il convient de supprimer le poste qu'elle occupait jusqu'à présent au tableau des effectifs de la Commune d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet à compter du 1^{er} décembre 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, se prononce favorablement pour la suppression du poste d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non-complet.

9 – Mise en agglomération de la RD 138^{E2} au lieu-dit Hénault

Monsieur COUQUIAUD, adjoint responsable de la voirie informe le conseil qu'en date du 13 novembre 2020 ; une réunion a eu lieu avec Monsieur Pascal MARTINEAU, responsable du centre routier du Libournais.

Durant cette réunion, il a été évoqué la mise en agglomération du lieu-dit Hénault sur la RD 138^{E2} du PR 0+785 au PR 1+300.

En effet, il a été fait un signalement de la vitesse excessive devant les entrées de riverains ainsi qu'aux abords de l'arrêt de bus emprunté chaque jour par les collégiens / lycéens de la commune. L'objectif est donc de sécuriser cette portion de route en limitant la vitesse autorisée à 50 km/h au lieu de 80 km/h.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, donne l'autorisation à Monsieur le Maire de prendre l'arrêté municipal pour la mise en agglomération du lieu-dit Hénault ; ainsi que toutes les mesures nécessaires qui en résultent.

10 – Achat d'une tondeuse

Monsieur COUQUIAUD, adjoint en charge de la voirie, présente les devis sollicités auprès des entreprises GASSION, RULLIER et HERRIBERRY pour remplacer la vieille tondeuse KUBOTA :

Société	type	Montant € HT	Montant € TTC
GASSION (St Denis de Pile)	ISEKI SGX326H-PU137	16 166.67	19 400.00
RULLIER (Libourne)	JOHN DEERE X950R	19 200.00	23 040.00
HERRIBERRY (St André de Cubzac)	ISEKI SGX326H-PU1122	16 613.76	19 922.76

Il est à noter que cette tondeuse permettra également d'entretenir le terrain de foot et le futur lotissement (une remorque doit donc être prévue pour son transport sur route). Le contrat annuel d'une valeur de 11 263 € avec l'entreprise en charge de l'entretien du stade de football : « les jardins de Babylone » ne sera donc pas reconduit (fin du contrat le 31/05/2021) ce qui permettra de déduire du prix la prestation de l'entreprise est ainsi amortir l'achat en 2 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord pour réaliser cet achat de tondeuse et charge Monsieur le Maire de signer le devis de la tondeuse pour un montant total de 19 400 € TTC ainsi que sa remorque de transport pour 1 145 € TTC auprès de la société GASSION.

11 – Aménagement du Square au Centre Bourg

Madame NONCLE Delphine, adjointe à la ruralité et à la vie locale en charge de ce projet, informe qu'il a été initié lors de la précédente réunion de la commission le 30/06/2020. Il émane d'une demande concertée des MAM, des assistantes maternelles indépendantes et des familles ayant de jeunes enfants. Les professionnels de la petite enfance exerçant à Villegouge et l'arrivée de nouveaux habitants avec la construction des lotissements, a créé la demande d'une aire de jeux locale.

Réalisation :

Lors de la réunion il a été convenu de :

-Mettre en place un système d'arrosage de la pelouse sur le terrain retenu, situé au centre-bourg, devant l'école élémentaire (réalisation par la mairie).

-Réaliser un cheminement doux en calcaire pour drainer l'eau et permettre l'accès au square toute l'année, à pied ou en poussette. Ce chemin reliera les deux entrées du square : celle de la rue des écoles et celle de la rue des Lilas (société retenue – Malet)

-Planter au centre du chemin, un kiosque en bois de 5 m de diamètre avec charpente bois en tuiles canal (société retenue – Henri et scie)

-Installer des jeux et des bancs de part et d'autre du chemin. Une table de pique-nique sera placée sous le kiosque. Ce matériel en bois autoclave 4, permet une meilleure durabilité et son aspect naturel respecte l'espace vert utilisé.

L'espace accueillera les enfants mais aussi les personnes âgées et les randonneurs. L'endroit sera adapté pour recevoir les personnes à mobilité réduite (société retenue – Adéquat).

-Un balisage vers le WC publics et l'eau potable sera mis en place, ainsi que 2 poubelles et des panneaux informatifs.

-Une barrière en bois d'environ 1m de hauteur sera installée le long de la route pour assurer la sécurité des enfants présents sur l'aire de jeux. Les deux entrées seront munies de portillons avec un loquet (réalisation par la mairie).

-L'ensemble des jeux et matériels installés respecteront le style architectural du centre bourg et l'espace vert en utilisant des matériaux en bois naturel.

-L'assurance de la mairie sera consultée pour ajouter cet espace dans les garanties actuelles et vérifier que le respect des préconisations du constructeur lors de la pose des jeux permet d'assurer leur couverture.

Coût et financement :

Les 3 devis totalisent 27500 € (22500 € HT).

Une subvention sera demandée au département pour un montant de 25 % de l'achat des jeux, soit 3170 €.

Pour cet investissement, la TVA de 20 % sera récupérée (5500 €). Cet investissement sera imputé à la ligne budgétaire -aménagement de terrains-.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord à Monsieur le Maire pour signer les 3 devis pour un montant total de 27 500 € TTC et lancer les travaux de réalisation.

12 – Mise à jour de la signalétique de Villegouge

12

Madame NONCLE rappelle la volonté du conseil municipal d'améliorer et compléter la signalisation existante pour permettre une meilleure visibilité des établissements qui reçoivent du public. Les commerçants, les châteaux et autres professionnels de Villegouge recevant du public souhaitent qu'on puisse les trouver plus facilement.

Cela permettra d'améliorer l'attractivité touristique de notre commune et donnera une meilleure connaissance du tissu économique local aux Villegougeois. C'est aussi une suite logique des travaux après la réfection de la voirie.

Réalisation :

Deux sociétés ont été consultées : « Signaux Girod » qui a réalisé la signalisation pour la commune voisine de Vêrac et « Signature », la société qui a mis en place la signalisation actuelle à Villegouge.

La société Signature a été retenue car son matériel est compatible avec l'installation actuelle, ce qui permet de conserver les ensembles existants et de faire des économies, ce qui n'est pas le cas avec « Signaux Girod ».

Une liste des établissements recevant du public a été dressée, comprenant 15 services publics et 26 établissements privés. Chacun(e) a fait l'objet d'un repérage pour déterminer les endroits à baliser lors des changements de direction, permettant de les localiser précisément.

Au total, ce sont 13 ensembles composés de poteaux et de lames en aluminium, intégrant un code couleur et des picots pour les identifier plus facilement, qui seront mis en place. Chaque ensemble sera placé de manière à être visible tout en respectant la sécurité routière.

Financement :

-La commission accepte que la mairie finance les poteaux, les lames des services publics ainsi que 2 lames par établissement privé. Dans un souci d'équité, il sera proposé aux établissements privés qui nécessitent plus de 2 lames, de financer les lames supplémentaires. Il s'agit de 4 établissements pour un total de 7 lames.

Le devis du matériel se monte à 7414,09 € TTC. Il sera intégré dans la DETR qui devrait permettre d'en financer jusqu'à 25 %. La TVA est récupérable sur cet investissement. Cet investissement sera imputé au –reste à réaliser-.

Le devis de la pose du matériel se monte à 1200 € TTC. La mairie réalisera la pose des ensembles hors centre-bourg.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer le devis du matériel qui se monte à 7 414,09 € et de l'intégrer dans la demande DETR ; ainsi que de signer le devis pour la pose du matériel d'un montant de 1 200 € pour les panneaux du Centre Bourg dont la pose ne peut être réalisée par le personnel communal.

13 – Décision modificative n°2

Madame BOULIN Sylvie, adjointe aux finances informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision modificative en cette fin d'année pour réajuster les comptes en fonctionnement au Chapitre 012 – Charges de personnel et prévoir des crédits supplémentaires sur les comptes d'investissement 458103 (à la demande de la Trésorerie), 2188, 2158 et 21578.

comptes dépenses de fonctionnement			montant
12	6411	personnel titulaires et stagiaires	5 500
12	6413	personnel contractuel	1 500
12	6451	cotisation URSSAF	5 500
12	6453	cotisations caisses de retraite	3 500
11	6247	transports collectifs	-1 000
011	6358	installation matériel et outillage technique	-15 000
		total	0
comptes dépenses d'investissement			montant
21	21578	matériel et outillage voirie	10 000
21	2158	installation matériel et outillage technique	5 200
21	2188	autres immobilisations corporelles	18 000
4581	458 103	CAB2 ph3	15 000
20	2031	frais études	-15 000
020		dépenses imprévues	-10 000
21	21534	réseaux d'électrification	-3 500
21	21538	autre réseaux	-5 000
23	2313	constructions immobilisations en cours	-14 700
		total	0

Il est demandé au conseil municipal de donner son accord pour cette décision modificative
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour cette décision modificative du Budget 2020.

14 – Rétrocession de la voirie du lotissement « le clos des Mésanges »

Monsieur le Maire informe qu'en date du 26 novembre 2020, Monsieur FAUTREL Christophe, président de l'Association Syndicale du Lotissement « le clos des mésanges » ; a été reçu en Mairie par Monsieur le Maire et son adjoint Monsieur COUQUIAUD. Il a alors formulé une demande de rétrocession de la voirie dudit lotissement à la commune de Villegouge, en vue de son intégration dans le domaine public communal.

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité ainsi sollicitée n'a pas pour obligation d'intégrer les voies privées de lotissement dans le domaine communal. Lorsqu'elle accepte cette intégration après délibération du conseil municipal, la commune prend à sa charge tous les frais à venir d'entretien, de réparation et de réfection des voies et réseaux.

En matière de transfert de voie privée divers cas de figure sont possibles :

La commune peut avoir signé une convention avec le lotisseur avant la réalisation du lotissement, prévoyant le transfert de la voirie à la commune, une fois les travaux réalisés. Le transfert de propriété est effectué par acte notarié. L'intégration de la voirie dans le domaine public communal est décidée par délibération du conseil municipal.

Dans le cas présent ; en l'absence de convention, si les colotis ont unanimement donné leur accord, le conseil municipal peut approuver l'intégration de la voie dans le domaine public communal au vu de l'état d'entretien de la voie. Le transfert de propriété s'effectuera là aussi par acte notarié. L'intégration de la voie dans le domaine public communal est aussi décidée par délibération du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord sur le projet de rétrocession présenté et charge Monsieur le Maire de signer tous documents administratifs, techniques, financiers et juridiques nécessaires à la réalisation de cette rétrocession.

15 – Autorisation de signature de la convention de revente des masques de la CDC du Fronsadais

Monsieur le Maire rappelle que le conseil communautaire en date du 22 septembre 2020 a délibéré sur la signature d'une convention avec chaque commune ayant commandé des masques de protection contre la Covid-19.

La présidente propose de refacturer aux communes le coût des masques duquel aura été préalablement soustraite la subvention du Département.

Il est fait état pour la commune de Villegouge de 1286 masques lavables pour un total de 1970,15 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de revente des masques avec la Communauté des Communes du Fronsadais.

17 - Fusion du Syndicat mixte d'aménagement de la Saye et du Syndicat Mixte du Bassin versant du Lary

Madame la Préfète de Gironde, par courrier notifié en date du 22 septembre 2020, a adressé à la commune de Villegouge un arrêté fixant le projet de périmètre d'un nouveau syndicat résultant de la fusion du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary et du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lary (SYMBAL)

Pour rappel, la loi MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014 ainsi que la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015 ont introduit la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) avec pour objectif de renforcer et de clarifier l'action publique locale sur les milieux aquatiques et les risques d'inondations.

L'importance des responsabilités attachées à l'exercice obligatoire de la compétence GEMAPI, tout comme la nécessité d'agir à une échelle adaptée et pertinente pour prévenir les risques et répondre aux besoins de chaque territoire, militent pour que cette compétence puisse être confiée à un syndicat mixte qui sera en capacité, en application du principe de solidarité territoriale, d'exercer au mieux cette compétence sur un bassin versant cohérent.

A cet effet, les deux syndicats concernés par la gestion des milieux aquatiques sur les bassins versants de la Saye, du Galostre et du Lary (le SMA Saye Galostre Lary et le SYMBAL) travaillent depuis 2017 pour la création d'un syndicat mixte unique exerçant la compétence GEMAPI à l'échelle des bassins versants complets de la Saye, du Galostre et du Lary.

Cela permettra ainsi d'exercer de manière rationnelle, globale et concertée la compétence GEMAPI à l'échelle des bassins versants complets, de renforcer les moyens et d'asseoir une représentation collective plus forte.

En application des articles L5711-2 et L5211-41-3 du CGCT, le conseil communautaire / municipal / syndical dispose d'un délai de trois mois après la notification de cet arrêté pour se prononcer sur le projet de périmètre et sur les statuts. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 5211-41-3 et L. 5711-2 ;
VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'arrêté inter préfectoral de projet de périmètre du 22 septembre 2020 ;

Vu le rapport explicatif joint en annexe de l'arrêté ;

Vu l'étude d'impact budgétaire jointe en annexe de l'arrêté ;

CONSIDERANT l'intérêt de rationaliser et d'homogénéiser l'exercice de la compétence GEMAPI à l'échelle des bassins versants de la Saye, du Galostre et du Lary ;

CONSIDERANT l'intérêt d'organiser les compétences GEMAPI sur un périmètre administratif, et technique cohérent, d'une taille suffisante pour disposer des moyens adéquats ;

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

D'approuver la fusion entre le SMA Saye Galostre Lary et le SYMBAL à compter du 01 janvier 2021,

D'approuver le projet de périmètre joint à l'arrêté inter préfectoral,

D'approuver le projet de statuts joint à l'arrêté inter préfectoral,

D'autoriser Monsieur le Maire à notifier la présente décision à Madame la Préfète / Monsieur le Préfet,

D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires à l'aboutissement de cette fusion,

D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

► De l'installation de structures multisports dans la cour de l'école élémentaire.

► De la réactivité de Monsieur MARTINON Michel qui a pu nous mettre à disposition rapidement des réserves d'eau de puits afin de permettre la continuité de l'accueil scolaire suite à la coupure d'eau générale ayant eu lieu le 4 décembre. Cette journée de crise aura permis de rendre compte de la nécessité de créer des réserves d'eau, mais surtout de pouvoir les rendre rapidement disponibles grâce à l'achat prochain d'une pompe. Mr le Maire remercie également les agents périscolaires ayant dû s'adapter "à l'ancienne" afin de pouvoir rendre possible l'utilisation des sanitaires des enfants.

Une distribution de bouteilles d'eau a été effectuée en priorité aux écoles et à la crèche.

Un stock de bouteilles a été mis à disposition dans le local en bas de la mairie.

► Des remerciements chaleureux adressés à mesdames : Marie CHARLES, Christine TARD, Denise COUDREAU, Christine BRETEAU, Bernadette BOUDIN, Christine SABINE et Aurélie GUERARD, qui se sont relayées à la salle polyvalente ou à domicile afin de rendre possible la confection de 8 masques pour et par enfant, désormais devenus obligatoires à l'école ainsi que la modification de ceux pour adultes stockés en mairie, en remplaçant les ficelles par des élastiques.

Monsieur COUQIAUD, délégué du personnel communal fait état des divers travaux qui ont été effectués par le personnel communal :

- ▶ Qu'afin de faciliter l'entretien du cimetière et limiter les projections de cailloux sur les sépultures ; le décaissement du gravillon, la mise en place de terre végétale et le semi de gazon ont été effectués dans la partie haute. La partie basse est prévue pour le début d'année 2021.
- ▶ Une grille anti-intrusion a été installée, pour la protection des enfants qui viennent jouer au city-stade et au terrain de tennis ainsi qu'une goulotte pour protéger l'accotement sur l'aqueduc sous la départementale RD246.
- ▶ Mise en place de béton sur le fond de fossé et autour de la grille d'évacuation d'eau en aval de l'ouvrage afin de faciliter le nettoyage de celle-ci et d'éviter les débordements sur les cours de tennis.
- ▶ Pose de deux grilles d'aération dans le dortoir des maternelles afin de faciliter la circulation et le renouvellement de l'air dans le but d'éviter la propagation de la COVID-19 ; réfection des peintures et du carrelage dans les sanitaires.
- ▶ Pose complète de deux nouveaux lavabos dans l'agrandissement du réfectoire (côté maternelles).
- ▶ Un nettoyage des grilles et des bordures caniveaux a été effectué afin d'éviter l'érosion de la chaussée.
- ▶ Suite à la demande de Monsieur SEVRAIN, un nettoyage de la grille et des tuyaux d'évacuation d'eau ainsi que la mise en place d'un regard de visite sur le puisard ont été effectués pour faciliter le passage de l'eau et éviter les débordements sur sa propriété.
- ▶ Mise en place de tuyaux de 400 pour sécuriser l'accotement sur la route des Palombes RD138.
- ▶ Fabrication et pose de 3 panneaux d'affichage en bois aux entrées d'agglomération pour l'affichage associatif.
- ▶ Pose de 3 garages à vélo ; - 1 devant l'école élémentaire, 1 devant le multiple rural et 1 sur la place de l'église.
- ▶ Réparation de la descente d'eaux pluviales de la toiture école maternelle.

La séance étant levée, Monsieur le Maire remercie les conseillers et lève la séance à 20h17.



Du côté de la vie locale

La commission ruralité & vie locale a pour rôle de faciliter la cohabitation entre les différents acteurs de la commune : les habitants mais aussi les agriculteurs, et les autres professionnels. Les projets qu'elle va mettre en œuvre ont pour but de rendre la vie locale dans notre commune, plus pratique et agréable.

Mise à jour de la signalétique de Villegouge

Elle est mise en place pour améliorer et compléter la signalisation existante et permettre une meilleure visibilité des établissements qui reçoivent du public. Les commerçants, les châteaux et autres professionnels de Villegouge souhaitent que l'on puisse les trouver plus facilement.

Cela permettra d'améliorer l'attractivité touristique de notre commune et donnera une meilleure connaissance du tissu économique local aux Villegougeois. C'est aussi une suite logique des travaux après la réfection de la voirie.



Exemple de panneaux (Vérac)



Aménagement du Square au Centre Bourg

Il émane d'une demande concertée des MAM, des assistantes maternelles indépendantes et des familles ayant de jeunes enfants. Les professionnels de la petite enfance exerçant à Villegouge et l'arrivée de nouveaux habitants avec la construction des lotissements, ont créé la demande d'une aire de jeux locale comprenant :

- Un cheminement doux en calcaire pour drainer l'eau et permettre l'accès au square toute l'année, à pied ou en poussette. Ce chemin reliera les deux entrées du square : celle de la rue des écoles et celle de la rue des Lilas.
- L'implantation au centre du chemin, d'un kiosque en bois de 5 m de diamètre avec charpente bois et tuiles canal.
- L'installation de jeux et de bancs de part et d'autre du chemin. Une table de pique-nique sera placée sous le kiosque.

Panneaux d'affichage

En attendant des jours meilleurs, quatre des cinq panneaux d'affichage/informations, fabriqués par notre agent communal.



Installation de garages à vélo

- ◆ Ecole élémentaire
- ◆ Eglise
- ◆ Multiple rural

Du côté des écoles

Un des rôles d'une municipalité est de créer un partenariat entre les autorités scolaires, le personnel des écoles et les parents d'élèves. Celui-ci s'exerce à travers la commission scolaire qui est l'organe consultatif du conseil communal. Nous souhaitons être à l'écoute et faire remonter les informations et propositions des différents acteurs de l'école.

Structures multisports

A la demande des écoles, un ensemble de structures sportives, combinant basket et football a été installé dans la cour de l'école élémentaire.



18

Garderie du mercredi

Depuis la rentrée de novembre 2020, un service de garderie le mercredi a été provisoirement mis en place afin de répondre aux besoins des parents ayant une activité.

Un peu plus d'une quinzaine d'enfants fréquentent chaque mercredi cette garderie depuis sa mise en place.



Une des deux salle de jeux de la garderie



Pause méridienne—Les enfants apportent leur panier repas.

A la Cantine...

Une commission cantine a été mise en place comprenant le cuisinier actuel (remplaçant de Mr Onofaro depuis début septembre), des représentants des parents d'élèves ainsi que les membres de la commission scolaire ; afin de définir les futures orientations du restaurant scolaire.



Denrées alimentaires :

Il a été convenu de favoriser l'approvisionnement en fruits et légumes frais afin de réduire le surgelé et les conserves. Pour cela, le cuisinier se rendra sur place choisir ses matières premières à la place du personnel technique.



Menus :

Une fois par mois les élèves pourront proposer un menu en concertation avec le cuisinier sous une forme éducative.

Régulièrement, des menus « découvertes » seront proposés autour de nos régions et autour du monde, toujours en concertation avec les élèves.



Tri sélectif :

Un tri sélectif sera mis en place à la cantine afin de sensibiliser les enfants à ce sujet.



Plat du jour : flan « maison » de légumes et pilons de poulet



Menu de Noël : fagot d'asperges, pommes de terre duchesses, blancs de poulet sauce au miel et au marron. Sapin de Noël au chocolat et sa crème anglaise

Réalisation de plats par Mr Landureau

Du côté du développement durable

Lors de l'élaboration de notre programme il est apparu évident que la volonté de s'engager dans une démarche d'amélioration sociétale et environnementale était d'importance. Cette commission a pour but de promouvoir au niveau local un développement, répondant aux besoins présents sans compromettre les générations futures, pour le voir durable.



Si vous constatez des mouvements ou des fissures sur vos bâtiments, la reconnaissance de la commune en zone de catastrophe naturelle vous permet d'être pris en charge par votre assurance habitation afin de faire réparer et stabiliser votre logement.

***cf page 30 : appel aux administrés !**

Ramassage des encombrants verre

A partir de février, une collecte des encombrants de verres sera effectuée tous les derniers mardis du mois par le personnel communal (dates de ramassage indiquées via le calendrier SMICVAL en fin de bulletin). Une notice pratique vous sera communiquée ultérieurement.



Arbres & Végétation

Les arbres coupés en agglomération seront remplacés (pas à l'unité mais au volume manquant) par un volume de feuillage identique en agglomération (même gain en assainissement de l'air, captation du CO2).



Cela engendrera une augmentation foliaire d'année en année qui donnera de plus en plus de résultat sur la qualité de l'air et la limitation des effets du vent et de la chaleur.



Chaque jour, l'actualité nous alerte sur les conséquences de notre mode de vie concernant notre environnement. Sur le territoire, chaque habitant produit plus de 600kg/an de déchets. Seule la moitié de ces déchets est recyclée ou valorisée. Par ailleurs, le recyclage n'apparaît plus comme une solution totalement vertueuse. Il est donc urgent de s'engager dans la réduction des déchets pour les générations futures, comme celles d'aujourd'hui.

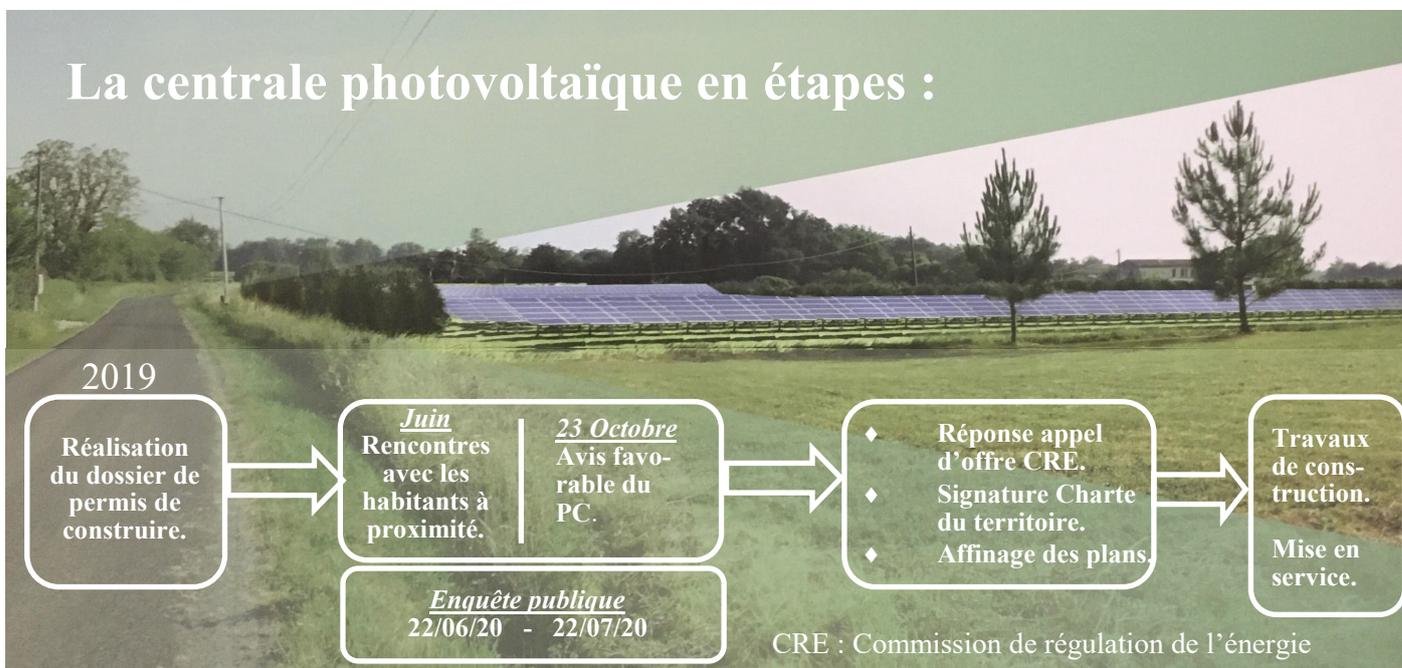
Charte d'engagement

Je rejoins le cercle des communes qui s'engagent activement dans une démarche Zero Waste avec le Smicval !

Pour passer à l'action, je m'engage à

- **Délibérer sur le zéro plastique**
- **Engager les services de la mairie dans une démarche de réduction des déchets avec au moins trois des actions suivantes :**
 - Arrêt des bouteilles d'eau et gobelets en plastique dans les réunions
 - Mise en place de poubelles de recyclage dans les bureaux
 - Modification des règles des marchés publics
 - Affichage et échanges sur les bonnes pratiques des agents et des citoyens dans un lieu public
- **Promouvoir la démarche Zero Waste sur ma commune**
 - Engager au moins un de mes équipements dans une démarche Zero Waste (école, crèche, salle de sport...)
 - Faire passer au moins un événement important sur ma commune au ZW (vœux, festival organisé par une association...)
- **Promouvoir la démarche Zero Waste auprès des citoyens**
 - Présentation de la démarche dans un événement public
 - Distribution de kits habitants offerts par le Smicval de la manière dont je souhaite
- **Facultatif : je délibère sur le Zero Phyt**

La centrale photovoltaïque en étapes :



Du côté de la voirie

Les travaux de voirie consistent à réaliser des voies de circulation et des aires de stationnement : les routes, les chemins, les trottoirs, les voies piétonnes, les parkings permettent l'accès ou le stationnement à proximité des constructions. Ces ouvrages sont essentiels à la circulation des populations.

CAB 2 Route des acacias

- ◆ Réfection de la couche de roulement, Route du basque, Route des Palombes, route des acacias, et centre bourg.
- ◆ Réalisation de la couche de roulement au carrefour de la route de Camelot.
- ◆ Confection des trottoirs sur l'ouvrage du tennis.
- ◆ Reprofilage des accotements et des entrées de riveains avec le rabotage récupéré route des palombes et route du basque.



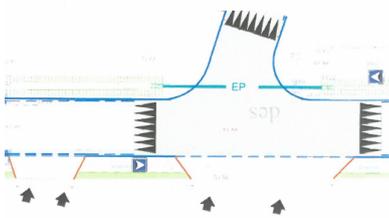
CAB 2 Phase 3—Route des Mésanges.

Le lancement de la troisième phase de la Convention d'aménagement de bourg route des Mésanges a commencé par l'enfouissement des réseaux. Elle sécurisera la route des Mésanges en terme d'accès piétons et PMR, mais aussi en limitant la vitesse à 30 km/h avec l'installation de ralentisseurs en plus de la réfection de voirie et l'enfouissement des réseaux (eau, électricité, orange...etc).

20

Phases de travaux	Semaine																				
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10											
	04-janv	08-janv	11-janv	15-janv	18-janv	22-janv	25-janv	29-janv	01-févr	05-févr	08-févr	12-févr	15-févr	19-févr	22-févr	26-févr	01-mars	05-mars	08-mars	12-mars	
Terrassement BT/EP/TELECOM																					
Pose coffrets																					
Raccordement BT à blanc																					
Implantation Eclairage public																					
Coupure BT et raccordement																					
Dépose poteaux																					

Planning prévisionnel de l'enfouissement des réseaux.



Futur carrefour surélevé sur la départementale 128 (Lotissement des Mésanges)

Voie communale du « Grand Boutinet »

- ◆ Pose de Bordure A2 dans les virages.
- ◆ Reprofilage général
- ◆ Enduit bicouche



Entre -autre...

- ◆ Réparation ponctuelle de la voie communale de Bel air (reprofilage, reprises rives de chaussées, enduit bicouche)
- ◆ Grille anti-intrusion pour la protection des enfants qui viennent jouer au city-park et tennis.
- ◆ Allée de l'église, un nettoyage des grilles et des bordures caniveaux a été effectué afin d'éviter l'érosion de la chaussée.
- ◆ Réparation de la descente d'eau pluvial des écoles maternelles.

Côté sécurité & bâtiments

Une commune est à la fois, un lieu de vie et un lieu de passage où se côtoient les agents territoriaux et les habitants. Le conseil municipal doit être garant de la diversité des équipements et des ressources qu'il met à disposition des usagers et qu'il doit gérer au quotidien

Pose de deux grilles d'aération amovibles dans le dortoir des maternelles afin de faciliter la circulation et le renouvellement de l'air dans le but d'éviter la propagation de la COVID-19 .



Réfection des peintures et du carrelage dans les sanitaires de l'école maternelle.



Pose de deux lavabos dans la cantine côté école maternelle.



Réfection des toilettes et pose de prises électriques ainsi que d'un radiateur dans le bâtiment communal face à la mairie

Plusieurs bancs ont été aménagés dans les deux cours des écoles.



Remise en état de l'abribus de Hénault.



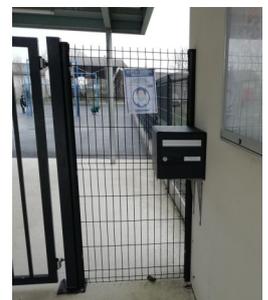
Busage et sécurisation de l'accotement sur la route des palombes.

Réparation de la descente d'eaux pluviales de l'école maternelle.



Changement d'adresse et mise en place d'une boîte aux lettres à l'école élémentaire.

Installation d'un regard de visite sur puisard afin d'éviter les débordements chez un particulier.



Du côté du sport

La commission Jeunesse et Sports encourage le sport pour tous, au rythme de chacun, en soutenant les pratiques sportives, en protégeant et valorisant le patrimoine consacré à cet effet. Conscients de l'émergence future de jeunes adolescents Villegougeois, nous souhaitons leur offrir le cadre sportif répondant à leurs attentes.



Parcours santé

Le parcours santé est désormais installé. Il s'agit d'une promenade sportive rythmée par un ensemble d'activités pour petits et grands, qui se situe dans un cadre naturel non loin du village derrière le lotissement des Jasmins



Courts de tennis municipaux

Les courts de tennis municipaux extérieurs de Villegouge ont tous subi un lifting de remise en état avant le début de cette nouvelle saison 2021. Le terrain N4 a été complètement nettoyé, démoussé et traité. Le terrain N3 a quant à lui eu droit, à une régénération complète, avec une peinture toute neuve.



Commission sanitaire / COVID 19

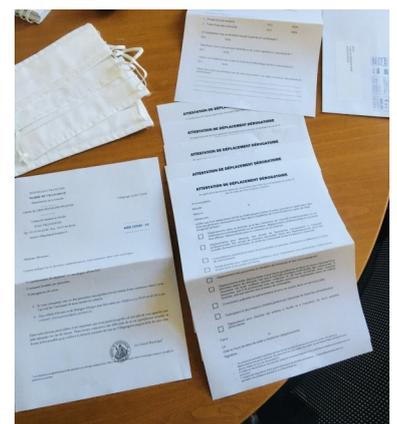
La commission sanitaire a été créée pour s'adapter aux circonstances particulières que nous vivons actuellement, elle est en charge de veiller à la sécurité sanitaire des Villegougeois jusqu'à la fin de la crise



Début Novembre, une distribution aux personnes de plus de 75 ans a eu lieu comprenant :

- ◆ Un questionnaire de situation
- ◆ 5 formulaires de sortie
- ◆ 2 masques lavables

Ainsi qu'un flash d'information à l'ensemble des Villegougeois.



Contenu des plis distribués : 1 questionnaire, 5 attestations de sortie, 1 mot du Maire et 2 masques en tissu.

Côté festivités & cérémonie

La commission associations & festivités a pour but de créer le lien entre les habitants de la commune. Pour cela, la municipalité se doit de soutenir les associations, créatrices d'évènements festifs, culturels ou sportifs. Des manifestations organisées par la municipalité comme le marché des producteurs font aussi partie de cette commission.



Monsieur Michel BERNARD, ancien combattant

Cérémonie

Nous avons commémoré la signature de l'armistice du 11 novembre 1918.

L'occasion de se rappeler et d'honorer aujourd'hui plus que jamais, la mémoire de nombreux soldats de métropole, des Territoires d'Outre-mer, et des Pays alliés.

A période exceptionnelle, célébration exceptionnelle (limitée à 6 personnes), c'est accompagné d'un ancien combattant, des représentants de la gendarmerie et de l'éducation nationale, et des adjoints de la mairie que nous nous sommes recueillis afin de perpétuer le souvenir de cette terrible guerre.

Surprise !

Pour clôturer cette année difficile, le Père Noël et ses lutins magiques sont venus apporter un peu de féerie, de légèreté et de douceur pour les petits écoliers de Villegouge. Sa hotte était remplie de jeux et accessoires éducatifs que l'ensemble des petits écoliers pourront utiliser dans les classes tout au long de l'année.



Rencontre

Le Samedi 19 Décembre, le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes afin de se répartir les nombreux coffrets gourmands destinés aux Villegougeois(e)s de plus de 70 ans.

Le repas des aînés étant probablement repoussé et les vœux de la municipalité annulés, ce fut l'occasion pour le Conseil Municipal de se présenter à une partie de ses habitants et d'échanger, sur notre commune.

Ce fut une journée chaleureuse dans un contexte actuellement morose.



Côté patrimoine & cimetière

Le zéro phyto fait son chemin dans les allées de nos cimetières ! Beaucoup de communes sont déjà passées à l'acte, avec de nombreux avantages à la clé. En effet, éliminer les pesticides permet de préserver la santé des habitants, les nappes phréatiques et l'environnement en général.

ENGAZONNEMENT DU CIMETIERE



1. Terrassement des allées



2. Apport de terre végétale et nivelage — 8 cm d'épaisseur



5. Jeune pelouse sortante



4. Début de la pousse du gazon



3. Engazonnement et compactage

Mairie

Quelques rappels..

Tarifs de locations de salles / matériel :

Salle des fêtes :

- ◆ Particuliers de la commune : 250 € du 1er avril au 31 octobre et 350 € du 1er novembre au 31 mars
- ◆ Particuliers hors commune : 600 € du 1er avril au 31 octobre et 750 € du 1er novembre au 31 mars

Salle polyvalente :

- ◆ Particuliers de la commune : 110 € du 1er avril au 31 octobre et 165 € du 1er novembre au 31 mars
- ◆ Particuliers hors commune : 220 € du 1er avril au 31 octobre et 275 € du 1er novembre au 31 mars

Tarifs achat concession cimetière / colombarium :

- ◆ Concession trentenaire (1er achat ou renouvellement) :
Pour 1 à 3 places superposées : 475 €
Pour 4 à 9 places rangées de 3 superposées : 1140 €
- ◆ Emplacement d'une case dans le columbarium ou dans une cavurne : 500 €

Les Canailles



Présidente : Mme Emmanuelle DAUTRY
 Contact : 06 87 26 84 09
 Ou COUTURIER Camille : 06.03.25.52.46

Les Canailles est l'association des parents d'élèves des écoles primaire et maternelle.

L'association assure le lien entre l'école, les parents et les enfants au travers de manifestations festives telles que le loto, le carnaval, la kermesse et le vide-jouet de Noël.

Lors de ces manifestations, l'association collecte des fonds qui sont utilisés pour offrir aux enfants des spectacles (théâtre, musique) mais aussi du matériel pédagogique et des jeux pour l'école.

Enfin, l'association finance en partie le voyage scolaire organisé tous les 2 ans.

Villegouge Bouge est une association ayant pour objet de promouvoir des activités sportives, éducatives et culturelles variées dans la commune de Villegouge et ses environs. Actuellement en attente suite à la crise sanitaire.



ACTIVITÉS 2020- 2021

TOUS LES LUNDIS - Hors vacances scolaires

10H30 YOGA MOBILITÉ	> adultes	> 1h00
17H15 REGGAETON KIDS	> de 7 à 12 ans	> 1H00
18H15 REGGAETON	> à partir de 13 ans et adultes	> 1H00
19H30 YOGA MULTI STYLE	> à partir de 16 ans et pour adultes	> 1h00

Nos garanties en cas d'arrêt imposé:

- > vous êtes remboursé
- > cours assurés au minimum
- * Voir Règlement Intérieur
- Plusieurs modalités de paiements possibles

TARIFS pour 33 cours/année

- > Adhésion: 25 euros
- > Cotisation: 200€

exemple: 3 * 75 euros = 225€

Informations, pré-inscriptions FACEBOOK Villegouge BOUGE par MP ou message 06.13.91.47.93



La Poussinière

Présidente : Mme Véronique BAHTI
 Directrice : Mme Sandrine DELAGE
 Email : creche.la.poussiniere@gmail.com

Contacts : -Plume d'Ange: 05 57 84 48 25 et 06 34 55 22 34
 -Mini Plume : 05 57 64 18 62 et 05 57 68 82 72

La Poussinière est l'association qui gère le multi-accueil des jeunes enfants de la communauté de communes du Fronsadais, sur deux sites différents :

-Le site de Villegouge propose 20 places et regroupe une crèche et une halte-garderie pour les enfants âgés 2 mois à 6 ans. Ouverture : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

-Le site de Lalande de Fronsac propose 20 places et regroupe une crèche et une halte-garderie pour les enfants âgés de 2 mois à 4 ans. Ouverture : du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00

Ces centres de multi-accueil, aménagés pour développer l'autonomie et enrichir le développement des jeunes enfants, sont des lieux de vie collectifs animés par des professionnels de la petite enfance : éducatrices de jeunes enfants DE, auxiliaires de puériculture DE, CAP petite enfance, cuisinière de collectivité, agent d'entretien.

La partie administrative est gérée par des parents bénévoles. Le multi-accueil est contrôlé par les services de Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil Départemental de la Gironde.



Tennis Club Intercommunal du Fronsadais (TCIF)

Président : M. Philippe CAMPION
 Contact : 05 57 84 82 03

Contact Presse : Mme Mélanie Goyard 06.78.40.69.17
 Site internet : <https://tennis-club-intercommunal-du-fronsadais.com/>

Le TCIF, partenaire de nombreux acteurs locaux et régionaux, compte aujourd'hui 455 adhérents et 8 enseignants diplômés. Depuis ses débuts en 1994, le club vise un rapprochement intercommunal pour transmettre la passion du tennis à toutes les générations de sportifs du Fronsadais.

A Villegouge, le T.C.I.F dispose de 2 courts de tennis couverts et de 2 courts extérieurs éclairés. Le club house, moderne et confortable dispose de vestiaires attenants.

11 tournois homologués sont organisés chaque année: TMC jeunes, tournoi open d'hiver (tournoi de Noël), tournoi adulte des vins en fin de saison (sur juin/juillet), tournoi interne, etc...

Le club organise également 2 compétitions de sport adapté : tournoi jeune et tournoi adulte.

Chaque année, l'association organise également une trentaine d'animations sur le site : repas, loto, tournois de loisirs...



Football Club Villegouge (FCV)

President : Gilles MACHIN
 Contact : 07 78 90 42 63

Adresse : Stade de Football – 670 route des Genévriers – 33141 VIL-LEGOUGE

Le FCV compte aujourd'hui 340 licenciés et 5 enseignants diplômés. Le club dispose de 2 sites en pelouse naturelle au stade municipal de Villegouge et à Lalande de Fronsac.

L'association organise chaque année 3 tournois sportifs, mais participe aussi à l'animation de la commune en proposant des repas dansants et des lotos tout au long de l'année.

Nous souhaitons la bienvenue à l'association "Le fil à la main"

Une association d'initiation et de partage des savoirs dans tous les travaux d'aiguilles !

Contactez les pour développer & partager votre créativité !



Si vous êtes intéressé(e)s, prenez contact avec soit :
 Marie 06.89.43.83.27
 Christine 06.17.05.40.28
 Denise 06.26.25.77.99

Association de théâtre Latour du Moulin

Président : M. Josian DEJEAN
Contact : 06 75 92 63 42

Comptant aujourd'hui 7 membres actifs bénévoles, tous comédiens, l'association se consacre au théâtre depuis une vingtaine d'années. Elle prépare un nouveau spectacle tous les deux ans et le présente à travers une quinzaine de représentations données dans toute la région.

L'association est aujourd'hui ouverte à l'arrivée de nouveaux membres et prête à partager ses ressources avec de nouveaux comédiens bénévoles passionnés de



Le comité des fêtes est une association composée de bénévoles participant à l'animation de la vie locale.

Son but est d'animer la commune par l'organisation de fêtes, brocantes, repas et manifestations d'ordre culturel.

« Pour faire vivre le village il faut continuer à encourager tous les bénévoles de ces associations par votre présence dans les animations et activités proposées. Plus nombreux vous serez sur les lieux de spectacles, repas, animations...plus les fêtes seront belles ! »

Président : Francois JOUBERTEIX Tel : 06.18.53.24.36

Association « Danse à deux en Fronsadais »

Président : Monsieur Philippe DAVID
Tél : 06.82.72.15.64

Adresse mail : danse2enfronsadais@orange.fr

Création récente à la rentrée de septembre 2020; Les cours sont programmés le mercredi soir dans la salle des fêtes de Villegouge. Interrompus pour cause de crise sanitaire, les cours reprendront dès que les autorités compétentes le permettront et ceci dans le strict respect des gestes barrières et des règles sanitaires.



Le Fusil Villegougeois

Président : M.François JOUBERTEIX
Contact : 06 18 53 24 36

Le fusil Villegougeois comporte 15 membres bénévoles.

L'association organise plusieurs lotos durant l'année.

Pendant la période de chasse qui s'étend du mois de septembre au mois de février, l'association organise des lâchers de faisans et s'occupe d'entretenir des parcelles de maïs pour nourrir le gibier de passage.



Ecole associative de musique de Galgon

Président : Mr Jean Michel MARIEN

Site internet : <https://ecole-musique-galgon.fr/>

Villegouge est partenaire de l'école de musique associative de Galgon fondée en 1990 et dirigée par une équipe de bénévoles.

L'école a pour vocation de former les enfants et adultes à la pratique musicale : éveil musical pour les plus jeunes, cours de chant et chorale, enseignement à la pratique de nombreux instruments de musique par une équipe de 10 professeurs, eux-mêmes musiciens professionnels.

L'école organise des cours collectifs mais également des ateliers et des stages. Le travail réalisé est présenté chaque fin d'année lors d'une audition festive et conviviale.



Association « Ronde des Vignobles en Fronsadais »

Président : Monsieur Christophe BOUTEAUD
Tél : 06.75.92.26.71

Adresse mail : contact@ronde-desvignobles-fronsadais.fr

Création : 2016

Evènement de randonnée qui a lieu une fois par an le deuxième week-end de juin. La prochaine édition étant prévue le 12 et 13 juin 2021. Celle de 2020 a été reportée pour cause de COVID-19.

VILLEGOUGE

Les enfants équipés en masques



Les enfants de l'école élémentaire de Villegouge ont reçu huit masques chacun. Ils ont été fournis par la mairie grâce aux bénévoles de la toute récente association « Le fil à la main ».

Marie-Laure DELON

Les enfants ont pu choisir le premier masque lors de la sortie d'école.

Ce mardi 3 novembre, la sortie des classes n'était pas comme d'habitude devant l'école élémentaire de Villegouge. Sur le chemin menant aux parents, les membres de l'association « Le fil à la main » étaient présents pour fournir à chaque enfant un masque au motif de son choix et à la taille adaptée. Depuis le lundi précédent, les bénévoles étaient rassemblés dans la salle communale afin de réaliser les 720 masques nécessaires, qui permettront aux 90 enfants de CP à CM2 d'avoir l'équipement devenu

désormais obligatoire dès six ans (uniquement en élémentaire) pour une semaine d'école, à savoir huit masques. Guillaume Valeix, maire de la commune est très sensible à cette opération : « Je souhaite vraiment que cela permette de mettre en lumière l'importance du tissu associatif. Elle démontre aussi que les maires doivent garder la main sur leurs structures collectives ». Il n'a d'ailleurs pas hésité à ouvrir la salle afin que les couturières puissent travailler dans de bonnes



Guillaume Valeix, maire de Villegouge, a mis à disposition la salle municipale.

conditions : « encourager les citoyens volontaires dans des initiatives en faveur de l'intérêt général me semble logique à l'heure où nous avons besoin les uns des autres. Si j'avais suivi la réglementation des textes en vigueur, je n'aurais pas pu rendre disponible cet ERP (établissement réservé au public) et donc pas pu proposer cette démarche au « fil à la main », or ajoute-t-il, « il me semble qu'un maire doit pouvoir prendre cette responsabilité tout en veillant bien sûr au respect du protocole sani-

taire. Nous avons besoin du tissu associatif plus que jamais, qu'il soit bénévole ou professionnel, et j'estime que six personnes ou dix peuvent facilement se disperser dans des salles de plus de 60m² ». Une convention a été signée entre l'association et la mairie. Tout le matériel nécessaire à la confection des masques est fourni par la mairie. Ce sont les petites mains agiles des couturières qui font le reste. Et à voir les mines réjouies des enfants à la sortie des classes, c'est une opération très réussie.

VILLEGOUGE

Le nouveau Conseil municipal présidé par Guillaume Valeix a adopté à l'unanimité les trois questions mises à l'ordre du jour.

Aménagement du bourg
Suite à l'appel d'offres, le bureau d'études Servicad a été retenu pour finaliser la convention d'aménagement de bourg dit CAB2 en phases pour la route des mézanges.

Cette convention, subventionnée par le Département à hauteur de 250 000 euros, permet d'aménager les entrées de bourg (ralentisseur) et la mise en place de structures adaptées aux personnes à mobilité réduite. Ce dossier doit être finalisé avant la fin de l'année pour pouvoir bénéficier des subventions d'état.

Changement de statut
Le deuxième point portait sur le changement de statut d'un adjoint maternel en un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles à temps partiel. La personne remplissant tous les critères de compétence retenus.

Recrutement en d'urgence
Le troisième point portait sur l'autorisation donnée au maire de recruter occasionnellement du person-



Lors du conseil municipal. PHOTO P.P.

nel en cas d'urgence. Cette demande venait suite à l'accident de travail du cuisinier des collectivités. En fin de séance la discussion portait sur la mise en place d'une commission qui piloterait les menus scolaires.

Autres dossiers
Le maire fait un rapide retour sur réunion du mercredi 23 septembre de la Communauté de Communes concernant la facturation les masques lors du confinement et un état des masques en réserve (1 260). La commission Culture présidée par Dominique Belyly a précisé le protocole d'accord de la mise à dis-

Recensement des attaques

Suite aux attaques sur les équidés, la Commission ruralité avait fait un recensement des animaux remis à la gendarmerie.

Un effort de vigilance a été demandé aux propriétaires, aux voisins et même aux chasseurs.

position des salles dans les communes (maximum 10 personnes). **Philippe Pons**

VILLEGOUGE

L'aménagement du bourg continue

Jeudi 10 décembre s'est tenu à la salle des fêtes de Villegouge un conseil municipal studieux et concentré pour délibérer autour des dépenses, des aides et économies possibles. Concernant la convention pour l'aménagement du bourg (CAB), les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et télécommunications d'orange, confiés au SDEEG (Syndicat départemental énergie et électricité de Gironde), débuteront la première semaine de 2021 et dureront trois mois. La participation de la commune s'élève à 34 900 euros TTC. L'éclairage public passera de 8 à 11 réverbères pour un montant de 22 921,34 €.

Un square avec aire de jeux
À la demande des familles de jeunes enfants, la mairie propose l'installation d'un square au centre bourg (entre la rue des Lilas et la rue des écoles) avec une aire de jeux. Cette installation se dérou-

lera en trois phases : installation d'un cheminement doux en boucle avec, en son milieu, un kiosque et de part et d'autre du chemin des jeux en bois pour un coût de 27 500 euros TTC (inauguration prévue début avril 2021). Enfin, le devis de la société Signature (7 414 euros TTC) a été retenu pour l'achat de 13 ensembles de poteaux et lames signalétiques verticales avec un code couleur pour les commerçants et les services publics. Les aides sont estimées entre 20 000 et 25 000 euros.

Enfin des économies vont être réalisées : 11 000 euros sur la baisse de la rémunération du maire et l'achat d'une « tondeuse » communale pour en finir avec les sous-traitants. Pour terminer, Guillaume Valeix a remercié l'association Le Fil à la main qui a confectionné 1 000 masques pour les enfants du primaire. **Philippe Pons**



L'enfouissement des lignes route des Acacias. PHOTO P.P.

Pour rester informé de l'actualité de Villegouge, abonnez vous à notre page !



RECENSEMENT MILITAIRE DES JEUNES AGES DE 16 ANS

En moyenne, les jeunes sont convoqués à la journée défense citoyenneté (JDC) 8 ou 10 mois après leur inscription en Mairie.



Un jeune ne doit jamais être recensé s'il a moins de 16 ans

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire. La mairie (ou le consulat), vous remettra alors une attestation de recensement.

Si l'obligation de se faire recenser à la mairie du domicile demeure pour tout Français âgé de 16 ans, l'accomplissement de cette démarche n'a plus à être justifié entre le 16ème et le 25ème anniversaire pour être autorisé à s'inscrire aux concours ou aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Désormais, entre le 16ème et à la veille du 25ème anniversaire, le jeune doit uniquement justifier de sa situation envers la journée défense et citoyenneté. Les données issues du recensement permettront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES



28

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans.

En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes fait l'objet d'une démarche volontaire (à effectuer au plus tard 30 jours avant la date des prochaines élections)

Attention : A la suite d'un déménagement, l'électeur doit venir s'inscrire à la mairie de son nouveau domicile. A défaut, il s'expose à la radiation des listes électorales de l'ancien bureau de vote.

L'inscription sur les listes électorales est possible selon 2 modalités :

- ✓ soit en se rendant à la mairie avec les pièces exigées (formulaire d'inscription, pièce d'identité et justificatif de domicile),
- ✓ soit par courrier en envoyant à la mairie le formulaire d'inscription, une photocopie d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (le cachet de la poste faisant foi).

Vous pouvez télécharger sur internet le formulaire d'inscription, document CERFA N°12669*02

Initialement prévues en mars 2021, les prochaines élections devraient être reportées au mois de juin 2021 en raison du contexte sanitaire actuel—date exacte encore non connue à l'heure où nous imprimons ce bulletin.

RENTREE SCOLAIRE

Cette année et comme tous les ans, les inscriptions scolaires pour la rentrée prochaine débiteront à partir du mois de mars 2021 et sont à faire en mairie pour les enfants entrants en première année de maternelle (nés en 2018) ainsi que pour les nouvelles familles s'installant à Villegouge.

Pour rappel, le formulaire d'inscription (disponible à la mairie ou directement sur le site internet de la commune www.villegouge.fr) est à ramener complété ET accompagné des documents justificatifs suivants :

- ◆ justificatif de domicile
- ◆ Copie du carnet de santé de l'enfant (vaccinations à jour)
- ◆ Copie du livret de famille
- ◆ Pour une inscription suite à un déménagement—certificat de radiation de l'ancienne école

ETAT CIVIL ANNEE 2020

NAISSANCES

ROUGIER Malya Lyne—1er Avril 2020

MILLON Pauline—23 avril 2020

LALANDE Hugo, Saysana—6 mai 2020

LE BOULANGER Ambre, Alicia, Claire—1er juillet 2020

GRENIER Eden—8 juillet 2020

FRUGIER Elliott, Camille—12 août 2020

BRO Gabriel, Paul, Lucien—24 août 2020

CLAIR Maylone—7 septembre 2020

HOFFMANN Jeanne, Anne, Maire—14 octobre 2020

CHARENSAC Olivier—4 décembre 2020

MARIAGES

AZZOUG Romain, Jacques & GIRARDET Marie-Elisabeth, Christelle, Inès—16 mars 2020

ALLARD Honorine, Denise, Marie-Noëlle SALAS Sébastien, François— 25 juillet 2020

LAFON Christine & PRIVAT Fabrice Daniel—23 décembre 2020

PACS

VILLAT Myriam, Noémie & ROCHEFORT Julien—3 août 2020

JODET Laëtitia, Denise & MISSON Julien, Jean—22 août 2020

GEAI Jennifer & JULLIEN Louis, Antoine—24 août 2020

MOTUT Guillaume & GATIEN Eva, Hinanui—19 septembre 2020

PARIS Rémi, Olivier & FORNASARI Céline—26 octobre 2020

DÉCÈS

TREPIER Patrice—6 janvier 2020

DELECLUSE Anne-Marie, Françoise épouse LEWDEN—16 janvier 2020

RASPIENGEAS Maurice—2 mars 2020

LEGRAND Gérard, André—11 mars 2020

FAURE Romuald, Alain—17 mars 2020

ROBAK Joseph—15 mai 2020

AZZOUG Romain Jacques—21 mai 2020

FAURE Edith, Arlette épouse BRIEUX—29 mai 2020

GARROT Hélène épouse LEGRAND—30 juin 2020

LACOMMARE Elisabeth, Madeleine, Betty épouse RAVOIRE—4 juillet 2020

MONDON Jacquie, Marcel—7 décembre 2020

BOUCHAUD Odette épouse CHEVALIER—28 décembre 2020

CURELY Stéphane—29 décembre 2020

Département de la Gironde

Canton du LIBOURNAIS-FRONSADAIS

3 place du Général de Gaulle

33141 VILLEGOUGE

Tél : 05.57.84.42.08 / Fax : 05.57.84.49.64

mairie.villegouge@wanadoo.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE VILLEGOUGE

Le 15 Décembre 2020

APPEL AUX ADMINISTRES

« DEPOT D'UN DOSSIER DE RECONNAISSANCE DE *CATASTROPHE NATURELLE* PAR LA MAIRIE »

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous solliciter pour le dépôt d'un dossier de *catastrophe naturelle*, ainsi la Commune déclarée « atteinte par le changement climatique ou par des périodes de canicule » pourra réagir.

Ces faits exceptionnels ont engendré, pour un certain nombre d'habitations, des mouvements de retrait et de gonflement du sous-sol qui se répercutent sur les bâtiments sous forme de fissures. Pour que les Assurances prennent en compte ces dommages, il faut que la Commune soit déclarée en *catastrophe naturelle*.

Pour créer un dossier, il vous suffira de :

1-) **Prendre des photos des fissures** ou éventuels dommages subis par vos bâtiments (la forme électronique est la plus appropriée, avec vos téléphones par exemple).

2-) **Les transmettre à la Mairie**, si possible éviter les photos papier, Alicia à la réception recevra vos photos (sur une clé USB) et vous demandera quelques renseignements afin que nous puissions visualiser où ces mouvements se situent.

OU

Par voie électronique à l'adresse : mairie.villegouge@wanadoo.fr ou vous pouvez envoyer les photos en donnant votre nom, Alicia vous renverra **un accusé réception où sera jointe une demande de renseignements** afin que nous puissions visualiser où ces mouvements se situent.

3-) Vous devrez **adresser un courrier à la Mairie**, nous sommes en cours de renseignements auprès de la Préfecture afin d'en avoir un exemple que nous vous communiquerons, **sous forme de document simple à remplir et à déposer à la Mairie**.

Comptant sur votre participation active, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Guillaume LECOQ Responsable de la commission Développement Durable

Guillaume VALEIX, Maire

Date limite du dépôt des demandes en mairie : 27 janvier 2021



6 Cirque en Fronsadais - Communauté de Communes du Fronsadais

LA SMART COMPAGNIE en résidence en Fronsadais...

Les Arts du Cirque sont au centre du travail artistique de la Smart Compagnie. Née en 1996, en pleine dynamique de renouveau, les artistes se sont très vite positionnés pour un cirque au-delà des codes traditionnels, flirtant avec les autres arts comme la danse, le théâtre, la musique; pour des œuvres inscrites dans la mouvance du cirque contemporain. Convaincus que les Arts du Cirque forment un magnifique outil d'émancipation des personnes, ils sont la pierre angulaire des projets sociaux et culturels imaginés par les artistes de la compagnie qui n'ont de cesse de partager leur passion depuis 20 ans avec un large public : enfants, adolescents, adultes de tous horizons.

*La compagnie sera en résidence
du 18 au 22 janvier à La Lande de
Fronsac et du 17 au 21 mai 2021
à Villegouge, pour travailler
leur nouvelle création « UBA ».*

Revendiquant le collectif sur de nombreuses créations, celle-ci ne fait pas exception puisqu'elle accueille 17 artistes sur scène. Pour la Smart Compagnie, le collectif c'est l'émulation, la visibilité, le mouvement, l'expression d'une vision humaniste.

Son arrivée sur un territoire est marquante. Le collectif ouvre les possibles, permet les rencontres et croise les générations.

Les temps de résidences de création se feront à vue : le souhait est de sortir de la confidentialité des salles pour partager au maximum ces temps de labo, de recherches avec un large public...

L'émulation collective, la confrontation régulière avec les publics et les professionnels souhaitant y prendre part, participent à la maturation d'une création. C'est donc dans des espaces ouverts sur la vie, favorisant l'échange et la proximité, la participation des habitants que la compagnie souhaite évoluer.

Les temps de travail de la compagnie sont ouverts à tous. On pourra passer après l'école regarder les artistes répéter, ou encore jouer les curieux et venir passer un moment avec la compagnie.

Des scolaires seront invités avec leurs enseignants à partager ces moments de création et à assister aux répétitions. Ces moments privilégiés seront l'occasion de découvrir le monde du cirque nouveau, les coulisses des métiers du cirque et le processus de la création artistique.

Des temps de rencontre hors résidence sont également prévus. Les familles sont invitées à découvrir le cirque lors des ateliers Duo (page 8). Les artistes iront aussi à la rencontre des élèves, dans des écoles de la Communauté de Communes pour pratiquer et échanger autour du cirque.



UBA

*« Quand l'explosivité du corps acrobate
cède peu à peu sa place à l'explosion des
questionnements sur son devenir,
sur la piste de cirque. »*

UBA, nouvelle création de la Smart Compagnie, réunit un collectif d'artistes présents sur la piste du cirque contemporain depuis plusieurs années au sein de compagnies comme AOC, Anomalie, Vent d'Autan, Cheptel...et de jeunes «loups» entrant dans le cercle (sortis du Lido, de Lomme...)

Ce dialogue de générations, entre expériences et fougues, aborde les questions de transmission, de longévité sur la piste...

Ce spectacle sera présenté en 2022 sur le territoire de la Communauté de Communes.

Jan. 2021	Feb. 2021	Mar. 2021	Avr. 2021	Mai. 2021	Jui. 2021	Jul. 2021	Aou. 2021	Sep. 2021	Oct. 2021	Nov. 2021
Ven. 01 (Férié)	Mar. 02	Lun. 01	Jeu. 01	Sam. 01 (Férié)	Mar. 01	Jeu. 01	Dim. 01	Mer. 01	Ven. 01	Lun. 01 (Férié)
Sam. 02	Mer. 03	Mar. 02	Ven. 02	Dim. 02	Mer. 02	Ven. 02	Lun. 02	Jeu. 02	Sam. 02	Mar. 02
Dim. 03	Jeu. 04	Lun. 03	Sam. 03	Lun. 03	Jeu. 03	Sam. 03	Mer. 03	Ven. 03	Dim. 03	Mer. 03
Lun. 04	Ven. 05	Mar. 04	Dim. 04	Mar. 04	Ven. 04	Dim. 04	Mer. 04	Sam. 04	Lun. 04	Jeu. 04
Mar. 05	Sam. 06 (Férié)	Mer. 05	Lun. 05	Mer. 05	Sam. 05	Lun. 05	Jeu. 05	Dim. 05	Mar. 05	Jeu. 05
Sam. 06	Dim. 07	Mer. 06	Mar. 06	Mer. 06	Dim. 06	Mar. 06	Ven. 06	Lun. 06	Mer. 06	Ven. 05
Jeu. 07	Lun. 08	Jeu. 07	Mer. 07	Ven. 07	Lun. 07	Mer. 07	Sam. 07	Mar. 07	Jeu. 07	Sam. 06
Ven. 08	Mar. 09	Sam. 08 (Férié)	Mer. 08	Sam. 08	Mar. 08	Jeu. 08	Dim. 08	Mer. 08	Ven. 08	Dim. 07
Sam. 09	Mer. 10	Dim. 09 (Férié)	Ven. 09	Dim. 09	Mer. 09	Ven. 09	Lun. 09	Jeu. 09	Sam. 09	Lun. 08
Dim. 10	Jeu. 11	Lun. 10	Sam. 10	Dim. 10	Jeu. 10	Sam. 10	Mar. 10	Ven. 10	Dim. 10	Mar. 09
Mar. 12	Ven. 12	Mar. 11	Dim. 11	Lun. 11	Ven. 11	Dim. 11	Mer. 11	Sam. 11	Lun. 11	Mer. 10
Mer. 13	Sam. 13	Mer. 12	Lun. 12	Mar. 12	Sam. 12	Lun. 12	Jeu. 12	Dim. 12	Mar. 12	Jeu. 11
Jeu. 14	Dim. 14	Jeu. 13	Mar. 13	Mer. 13	Dim. 13	Mar. 13	Ven. 13	Lun. 13	Mer. 13	Jeu. 11 (Férié)
Ven. 15	Lun. 15	Lun. 14	Mer. 14	Jeu. 14	Lun. 14	Mer. 14	Sam. 14	Mar. 14	Jeu. 14	Ven. 12
Sam. 16	Mar. 16	Mar. 15	Jeu. 15	Mer. 15	Mar. 15	Jeu. 15 (Férié)	Dim. 15 (Férié)	Mer. 15	Ven. 15	Sam. 13
Dim. 17	Mer. 17	Mer. 16	Ven. 16	Ven. 16	Jeu. 17	Ven. 16	Lun. 16	Jeu. 16	Sam. 16	Dim. 14
Jeu. 18	Jeu. 18	Sam. 17	Sam. 17	Jeu. 18	Ven. 18	Sam. 17	Mar. 17	Sam. 18	Lun. 18	Lun. 15
Ven. 19	Sam. 19	Dim. 18	Dim. 18	Ven. 19	Sam. 19	Dim. 18	Mer. 18	Dim. 19	Mar. 19	Mar. 16
Sam. 20	Jeu. 20	Lun. 19	Lun. 19	Sam. 20	Dim. 20	Lun. 19	Jeu. 19	Lun. 20	Mer. 20	Mer. 17
Dim. 21	Mar. 21	Mar. 20	Mar. 20	Mer. 21	Lun. 21	Mar. 20	Ven. 20	Mar. 21	Jeu. 21	Jeu. 18
Lun. 22	Jeu. 22	Mer. 21	Mer. 21	Jeu. 22	Mar. 22	Mer. 21	Sam. 21	Mer. 22	Ven. 22	Ven. 19
Mar. 23	Mer. 23	Jeu. 22	Jeu. 22	Ven. 23	Mer. 23	Jeu. 22	Dim. 22	Jeu. 23	Sam. 23	Dim. 21
Mer. 24	Jeu. 24	Ven. 23	Ven. 23	Sam. 24	Jeu. 24	Ven. 23	Lun. 23	Ven. 24	Dim. 24	Lun. 22
Jeu. 25	Sam. 25	Dim. 24	Sam. 24	Dim. 24	Ven. 25	Sam. 24	Mar. 24	Sam. 25	Lun. 25	Mar. 23
Ven. 26	Dim. 26	Lun. 25	Dim. 25	Lun. 25	Sam. 26	Dim. 25	Mer. 25	Dim. 26	Mar. 26	Mer. 24
Sam. 27	Mar. 27	Mar. 26	Lun. 26	(Férié)	Dim. 27	Dim. 26	Jeu. 26	Lun. 27	Mer. 27	Jeu. 25
Dim. 28	Mer. 28	Mer. 27	Mar. 27	Mar. 27	Lun. 28	Mar. 27	Ven. 27	Mar. 28	Jeu. 28	Ven. 26
Jeu. 29	Jeu. 29	Jeu. 28	Mer. 28	Mer. 28	Mar. 29	Mer. 28	Sam. 28	Mer. 29	Ven. 29	Sam. 27
Ven. 30	Ven. 30	Mer. 29	Jeu. 29	Ven. 29	Mer. 30	Jeu. 29	Dim. 29	Jeu. 30	Sam. 30	Dim. 28
Dim. 31	Mer. 31	Sam. 29	Ven. 30	Ven. 28	Mer. 30	Ven. 30	Lun. 30	Dim. 30	Dim. 31	Lun. 29
		Lun. 31	Sam. 31	Sam. 29	Mer. 31	Sam. 31	Mar. 31	Mar. 31		Mar. 30

 Les non-recyclables, Ordures ménagères

 Les recyclables, Papier & Emballages

 Les restes alimentaires, Bio-déchets

 Service Villegouge de ramassage des encombrants verres

Vos bacs seront collectés sur les jours indiqués sur le calendrier, pensez à bien les sortir la veille au soir ! Même les jours fériés, vos bacs sont collectés (sauf le 1er mai, 25 décembre et 1er janvier, qui sont rattrapés SUIVANT) ATTENTION : Si votre bac marron est collecté plusieurs fois dans la semaine, celle du jour férié n'est ni collectée, ni rattrapée